

Assemblée générale de l'AMAP des Trois Vallées

5 avril 2024

Salle Eugénie, Baulne-en-Brie

Membres présents : Rosanne Bos, Antoine Chalvin, Olivier Collard, Sylvie Dagonet, Aymeric Dartinet, Franciane Dartinet, Suzanne Lesage, Marie Nowak, Fanny Peers, Jocelyne Servat, Corinne Talhouët, Rémy Thomas, Lorrain Trouillot, Brigitte Zembt, Christian Zembt.

Membres représentés : Béatrice Truchot (procuration à Jocelyne Servat), Christian Truchot (procuration à Marie Nowak), Françoise Ressouches (procuration à Marie Nowak).

Producteurs présents : Hugo Diouy, Lowik Loridan, Fanny Peers.

Invités extérieurs : Zoé Defente, Marcel Dartinet.

La séance est ouverte à 18h45.

Marcel Dartinet, 1^{er} adjoint au maire de la commune de Vallées-en-Champagne, adresse un mot de bienvenue aux participants.

Zoé Defente présente le réseau des AMAP Hauts-de-France, structure associative qui fédère les différentes AMAP de la région. L'association compte trois salariés. Le réseau propose d'organiser en 2024 des rencontres entre AMAP et paysans. Notre AMAP sera recontactée ultérieurement à ce sujet. Une autre initiative du réseau est l'élaboration d'un livre de recette des AMAP.

1. Rapport moral 2023

Suzanne Lesage présente le rapport moral. En 2023, pour sa première année d'existence, l'AMAP comptait 39 membres et a fait appel à 6 producteurs (un septième est venu s'ajouter en 2024). Elle proposait 9 contrats différents (légumes, pain, panettone, viande de porc, viande d'agneau, viande de cabri, lait/produits laitiers, fromages de chèvre, miel/pain d'épice). Sur l'année 2023 (de mai à décembre), 37 distributions ont été organisées. Les revenus générés pour les producteurs s'élèvent au total à 20 357,30 € .

Les distributions avaient lieu officiellement dans un local mis à disposition par la mairie de Condé, en face de la Halle, mais le plus souvent en plein air sous la Halle. Ce local ayant été récupéré par la municipalité, nous nous sommes installés à partir de février 2024 dans l'ancien syndicat d'initiative, en face de la station d'essence.

Le site Internet de l'AMAP nous donne une certaine visibilité, plusieurs adhérents nous ont trouvés grâce au site. Tous les contrats sont mis en ligne sur le site, on y trouve aussi une rubrique recettes assez fournie.

Nous avons organisé au cours de l'été 2023 deux « amapéros », moments de convivialité très appréciés.

Nous avons été présents au forum des associations de Condé-en-Brie, qui n'a malheureusement pas rencontré un grand succès.

Enfin, nous avons fait imprimer une banderole, et plus récemment un flyer qui nous permettra de nous faire connaître plus largement.

2. Rapport financier 2023

Recettes (adhésions) : 340 €
Dépenses : 221,07 €
Adhésion au réseau AMAP Hauts de France + assurance : 59,00 €
Achat du nom de domaine : 14,40 €
Hébergement du site Internet : 35,93 €
Banderole : 62,56 €
Impression flyers : 49,18 €
Il nous reste en compte 120 €.

Compte tenu du faible nombre d'opérations, l'AMAP n'a pas estimé utile d'ouvrir un compte bancaire, qui nous ajouterait des frais.

3. Montant des cotisations pour 2025

Pour rappel, en 2023 et 2024, la cotisation était de 10 € par personne et de 15 € pour un couple.

Les dépenses de l'AMAP en 2024 seront plus importantes qu'en 2023. L'hébergement du site sera plus cher car nous ne bénéficierons plus de la réduction de bienvenue. L'adhésion au réseau AMAP sera également plus chère. Chaque AMAP reverse au réseau 3 € par amapien (et même 2 € pour les nouvelles AMAP), mais en 2023 le réseau a connu un déficit dû à l'augmentation de divers coûts et charges et à une stagnation des recettes, ce qui l'a contraint à augmenter la cotisation à 5 € par amapien.

Après discussion et évaluation des recettes et dépenses projetées, il est décidé de proposer pour 2025 une cotisation à prix libre avec un minimum de 10 € pour une personne seule et 15 € pour un couple, afin de permettre aux adhérents qui le souhaitent de donner un peu plus que le minimum.

4. Bilan des contrats et projets pour l'année 2024

Hugo Diouy en est à sa 3^e année de production maraîchère. 2023 était sa première année dans l'AMAP (24 paniers). Tout s'est bien passé de son point de vue, même s'il regrette que le choix des légumes ait été plus limité en fin de saison. L'hiver dernier, Hugo a suivi une nouvelle formation en maraîchage et a refait son plan de culture afin d'augmenter sa production. Il est en train d'installer 800 m² de serre supplémentaires, en plus des 800 m² existants. La serre est montée, mais la terre est encore trop collante pour pouvoir planter quoi que ce soit. L'exploitation a fait 30 000 euros de chiffre d'affaires l'année dernière, dont 8 000 € dans le cadre de l'AMAP. À titre de comparaison, chaque participation au marché de Château-Thierry rapporte entre 500 et 1200 euros. Cette année, Hugo commence à vendre sur le marché de Reims. Son objectif est de doubler son chiffre d'affaires. La production a déjà démarré. Les distributions à l'AMAP auraient d'ailleurs pu commencer dès le 1^{er} avril (au lieu du 25 avril comme annoncé), ce sera à retenir pour l'année prochaine.

Hugo a le projet de prendre des poules pour proposer un contrat œufs. Mais les poules « prêtes à pondre » sont assez chères et il faut pouvoir écouler les œufs en hiver. Il envisage donc de prendre des poules de réforme seulement de juin à décembre.

Jocelyne Servat présente le nouveau contrat légumes : possibilité de prendre entre 16 et 32 paniers. Il faudra que chaque amapien dise au plus tard le mercredi avant 17 heures s'il prendra ou non le

panier le jeudi. Si quelqu'un ne vient pas chercher son panier avant 19h, celui-ci sera partagé entre les amapiens présents.

Corinne Talhouët, référente miel, fait le bilan de l'année. Il y avait 8 contrats, pour un total de 19 pots de miel, avec une préférence pour les pots de 500 g. Quelques personnes ont également souscrit aux pains d'épice et à la nougatine. Une dégustation a été organisée à l'automne. Les livraisons ont eu lieu en décembre et en mars. Pour les prochains contrats, 2 dates de livraison sont envisagées. Aymeric se demande s'il serait judicieux de faire un contrat pain d'épice spécifique en décembre. Il propose d'organiser une visite de son installation.

Rémy Thomas, référent pain, dresse le bilan des contrats pain. Il y a eu cette année une dizaine de contrats, pour un total de recettes de 1854,90 €. Les contrats panettone pour Noël ont eu un gros succès. Le contrat pain va de septembre à septembre.

Lowik Loridan explique qu'il avait semé 7000 m² de céréales mais a récolté seulement 25 kg. Cette année les semis se sont bien passés et Lowik espère une récolte correcte. L'installation du fournil dans son lieu définitif devrait se faire cette année, à la Ville-sous-Orbais, dans un vieux moulin du 16^e siècle mis à disposition par la Ville de Paris. Le choix de pains s'est étoffé cette année et les futurs contrats comporteront peut-être des nouveautés. Lowik vend également sur les marchés de Château-Thierry et de Dormans, ainsi qu'à l'AMAP de Château-Thierry.

Fanny Peers (productrice lait et produits laitiers de vache) estime que l'année s'est bien passée. En plus de notre AMAP, elle vend ses produits dans quatre autres AMAP (Citry, Fère-en-Tardenois, Château-Thierry, La Ferté-sous-Jouarre), ainsi que dans deux épiceries autogérées. La gamme de produits ne va pas changer. Elle fournit aussi la restauration collective en yaourts, via une association « Les produits de nos plaines », jusqu'à 80 km autour de la ferme (collège de Charly, lycée professionnel à Soisson, maison de retraite à Laon).

Olivier Collard, référent fromages de chèvre, indique qu'il y a eu en 2023 17 contrats chèvre. Certains ont regretté que les contrats ne proposent pas la totalité de la gamme de fromages produits par Marina Toussiro. Cette année, le choix des nouveaux contrats s'est donc élargi à toute la gamme. Marina a augmenté son cheptel de chèvres. La production s'arrête comme toujours entre octobre et avril. Les distributions reprendront cette année le 25 avril, en alternance avec les produits laitiers de vache. Marina a lancé début 2024 un appel aux dons sur la plateforme Mimosa. Les fonds récoltés lui permettront de remplacer le système des salles d'affinage, ce qui divisera par deux la consommation électrique.

En l'absence du référent viande, Suzanne Lesage dresse un bilan rapide des contrats viande. Il y a eu en 2023 18 contrats. En 2024, les contrats viande de cabri, qui n'ont pas eu beaucoup de succès, seront remplacés par des contrats viande de bœuf.

Suzanne évoque également les contrats lentilles : 9 contrats, pour un total de 42 kg. Les amapiens ont constaté la présence d'insectes morts dans les lentilles. Le producteur, contacté, a répondu qu'il était au courant. Il s'agit de bruches de la lentille. Il y en a chaque année et il n'existe pas de traitement efficace en agriculture biologique.

La question des contrats légumes pour l'hiver est soulevée. Plusieurs amapiens souhaiteraient avoir des légumes aussi en hiver. Antoine Chalvin propose de faire appel à un autre maraîcher pour les mois où Hugo ne produit pas. Hugo signale qu'il peut élargir sa période de production de début avril à fin décembre, et il propose de passer un accord avec deux maraîchers d'Essômes qu'il connaît bien, Paul Buiron et Karine Leroy, pour composer ensemble des paniers pendant les mois d'hiver, sauf en janvier où ils feront une pause. Les futurs contrats légumes (2025) seraient donc conclus avec Hugo pour la période février-décembre, mais le panier comprendrait en hiver des légumes provenant des

exploitations d'Essômes. La charte des AMAP prévoit que les produits doivent être produits par le producteur lui-même. On peut admettre quelques exceptions à ce principe, mais il faudra que ce soit précisé clairement sur le contrat. Le contrat 2024 allant jusqu'à fin novembre, il faudra commencer à rédiger le nouveau contrat 2025 dès début novembre.

Suzanne Lesage estime qu'il serait utile et intéressant d'organiser des visites des exploitations, et d'avoir des activités communes avec les autres AMAP du Sud de l'Aisne (Fère, Château-Thierry), par exemple des pique-niques. On pourrait aussi mettre en place une boîte à livres avec des ouvrages portant sur les questions d'alimentation et d'agriculture biologiques, et sur la transitions écologique.

Rémy Thomas se charge de gérer le planning des participations des amapiens aux distributions, pour faire en sorte que tout le monde participe à l'organisation (installation, rangement, nettoyage), car en 2023 cela n'a pas vraiment été le cas, ces tâches ont été assurées le plus souvent par les mêmes personnes, certains amapiens n'y participant que très rarement, voire jamais, malgré le planning en ligne où chacun pouvait s'inscrire. Le nouveau planning sera physiquement affiché lors des distributions et également mis en ligne sur le site.

Rémy fera le tour des mairies pour y déposer des flyers présentant l'AMAP, il enverra également une version numérique. Il sondera également les municipalités pour savoir si elles seraient intéressées par l'achat de « paniers solidaires ».

5. Renouvellement par tiers du conseil d'administration

Suzanne Lesage annonce qu'elle démissionne de la présidence de l'association, car elle habite maintenant en Suisse et ne peut pas être aussi présente qu'avant. Il faut donc trouver un nouveau président ou une nouvelle présidente, ou changer le mode de direction pour passer à une direction collégiale, ce qui supposerait de modifier les statuts.

Les membres du CA désignés comme « sortants » par tirage au sort sont : Marie Nowak, Olivier Collard et Suzanne Lesage.

Se présentent : Marie Nowak, Olivier Collard, Corinne Talhouët, Suzanne Lesage, Lorrain Trouillot, Françoise Ressouches.

Tous les candidats sont élus à l'unanimité.

La séance est levée à 21h30.

Réunion du Conseil d'administration de l'AMAP des Trois Vallées 5 avril 2024

Le Conseil d'administration de l'AMAP des Trois Vallées s'est réuni le 5 avril 2024 immédiatement après l'assemblée générale. Il a reconduit Antoine Chalvin au poste de secrétaire et Sylvie Dagonet au poste de trésorière. En l'absence de candidature, le poste de président(e) n'a pas pu être pourvu.